

Comité syndical du 21 janvier 2026

DL2026_01/06

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT N°1 : MISE À JOUR

Circulaire, le **mercredi 21 janvier 2026 à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, BOUSQUIER, BRUYERE, CAMINADE, DE COLOMBEL, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, VERDELET (20)

Représentés : Mme ARMELLINI par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BILIRIT par Mme BONNEAU, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, Mme LAURENT par M. FLORIO, M. LAVILLE par Mme PRELLON, M. LERDU par M. BORDENEUVE, M. SEGALA par M. CAMINADE, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, Mme TONIN par M. BIASOTTO (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 10

TOTAL : 30

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

DL2026_01/06

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT N°1 : MISE À JOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-3 ;

Vu la délibération DL2022_12/04 en date du 19 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier du syndicat ValOrizon ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement.

Ces autorisations permettent de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice et évite d'immobiliser en restes à réaliser des crédits sur les exercices concernés.

Considérant la délibération DL2026_01/05 portant mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2035,

Considérant la délibération DL2025_03/05 du 12/03/2025 portant création de l'AP/CP n°1,

Le Président expose :

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- de l'Autorisation de Programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux.
- des Crédits de Paiement (CP) : il s'agit du montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Les opérations d'investissement inscrites au PPI suivantes sont adaptées à la création d'AP/CP.

Ces dernières se présentent de la façon suivante :

APCP N°1 /V2026	INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX - <u>HORS RAR</u>											
OPERATION	LIBELLE/ANNEE	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	TOTAL	1 280 873,00 €	1 555 000,00 €	479 550,00 €	998 400,00 €	2 030 000,00 €	1 391 950,00 €	30 000,00 €	484 000,00 €	188 400,00 €	443 550,00 €	658 400,00 €
42 Casier 17 B1 et B2	Couverture de l'alvéole B1	287 000,00 €										
42 Casier 17 B1 et B2	Couverture de l'alvéole B2		310 000,00 €									
43 Alvéoles B3 et B4	Création des alvéoles B3 et B4	765 373,00 €	500 000,00 €									
43 Alvéoles B3 et B4	Couverture de l'alvéole B3						493 550,00 €					
43 Alvéoles B3 et B4	Couverture de l'alvéole B4			444 550,00 €								
XX Alvéoles B5 et B6	Création des alvéoles B5 et B6					2 000 000,00 €	500 000,00 €					
XX Alvéoles B5 et B6	Couvertures de l'alvéole B5								444 000,00 €			
XX Alvéoles B5 et B6	Couvertures de l'alvéole B6										443 550,00 €	
Hors opération	Réinjection des lixiviats dans le massif des déchets (système automatisé)				158 400,00 €		158 400,00 €			158 400,00 €		158 400,00 €
Hors opération	Travaux de réfection du bassin des lixiviats		405 000,00 €									
Hors opération	MOE bassin entrée du site		30 000,00 €									
Hors opération	Etudes PAC		20 000,00 €									
Hors opération	Travaux de réfection des lagunes (préciser : EP ou lix?)				200 000,00 €		200 000,00 €					
Hors opération	Divers matériels	33 500,00 €	35 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		
Hors opération	Acquisition filets anti envol		30 000,00 €									
Hors opération	Benne BOUES		7 000,00 €									
Hors opération	Travaux d'aménagements complémentaires sur 17B1	145 000,00 €										
Hors opération	Divers travaux	30 000,00 €	73 000,00 €									
Hors opération	Reprise de la voirie	20 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €			
Hors opération	Reprise de la couverture de certains casiers afin de limiter la production de lixiviats				500 000,00 €							
Hors opération	Acquisition d'un tracteur d'occasion				100 000,00 €							
	Acquisition d'une pelle de secours		135 000,00 €									
Hors opération	Fermeture définitive											500 000,00 €
Hors opération	Acquisition d'un gyrobroyeur			5 000,00 €								
Hors opération	Plateforme déchets verts : nouvel algéco											
XX quai de transfert	Création d'un quai de transfert OMR+CS											

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **ADOpte** la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations pluriannuelles telles que présentées ;

- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 05/03/2026

www.valorizon.com

